

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 février 2015

NOUVELLE ORGANISATION TERRITORIALE DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 2553)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 1811 (Rect)

présenté par
M. Dussopt

AVANT L'ARTICLE 22 QUATER

Supprimer la division et l'intitulé du chapitre I^{er} *bis*.

EXPOSÉ SOMMAIRE

suppression d'une division, issue d'une tentative d'organisation des articles additionnels ayant perdu tout objet.